

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD371 (Rect)

présenté par

Mme Tuffnell, Mme De Temmerman, Mme Brulebois, Mme Pascale Boyer, Mme Pompili,
Mme Rossi et M. Perrot**ARTICLE 13**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport d'information sur les conditions d'élevage et d'abattage dans la filière piscicole. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans les élevages piscicoles, un grand nombre de poissons sont confinés dans des petites zones, ce qui peut causer notamment de graves problèmes de bien-être animal.

Du fait du confinement et des densités d'élevage trop élevées, les poissons sont plus sensibles aux maladies et souffrent davantage de stress, d'agressions et de blessures. Avec le manque d'espace, la surpopulation peut aussi conduire à une mauvaise qualité de l'eau, de sorte que les poissons ont moins d'oxygène pour respirer.

L'élevage des poissons dans des cages bride leur comportement naturel de nage et les contraint à nager en cercles autour des bassins. Ce confinement entraîne des frottements contre le maillage et les autres poissons et augmente la fréquence des bagarres. Il en résulte de nombreuses blessures aux nageoires, une plus grande sensibilité aux parasites et une exposition importante à l'ammoniaque produit par la concentration d'urine.

Les saumons, par exemple, qui sont de grands nomades et qui ont besoin de parcourir des milliers de kilomètres en mer pour se reproduire, vivent très mal l'enfermement dans des bassins où règne la surpopulation (ils peuvent être regroupés à 50 000 dans une cage de 30 mètres de diamètre).

Une étude publiée en 2016 montre que la dépression frappe les saumons comme les mammifères. Le stress et le désespoir pouvant entraîner la mort de 25 % de ces poissons, des antidépresseurs sont même testés sur eux.

C'est pourquoi il est demandé au gouvernement de rendre un rapport sur les conditions d'élevage et d'abattage dans la filière piscicole.